

# Le Canard d'Ollainville

16 juin 2008

Numéro 0

## Articles spéciaux :

- Impôts locaux
- Indemnités de fonction municipale
- Indemnités de fonction Communauté de commune d'Arpajonnais
- Elections municipales
- Ordures ménagères

## EDITORIAL



Pourquoi ce « canard » dans vos boîtes aux lettres ? En fait, après les élections municipales, nous avons pensé que les Ollainvillois étaient mal informés sur ce qui se passait dans la commune, que les seules informations venaient

des journaux « officiels » émis par la municipalité. Pour remédier à cette situation, nous voulons par ces quelques pages donner un autre visage de l'information communale. Nous commenterons l'actualité d'Ollainville et de sa région, notamment la communauté de commune d'Arpajon. Nous essaierons de vous donner des éclaircissements sur les différents dossiers et travaux concernant votre quotidien. Vous le retrouverez régulièrement dans vos boîtes aux lettres. Il sera aussi pour vous, habitants d'Ollainville, le moyen de vous exprimer en sachant que nous serons à votre écoute. Nous serons le relais de vos remarques sur la vie au quotidien dans notre ville, pour qu'il fasse bon d'OLLAINVIVRE.

## Impôts locaux, plus dure sera la hausse

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le taux des trois taxes locales. Par le biais de la hausse de l'assiette\*, la commune verra son budget s'accroître par rapport à l'an dernier de façon automatique. En revanche, le conseil général a voté, pour compenser un manque de 15 millions d'euros, qui n'apparaissait pas dans son budget prévisionnel, une hausse de près de

3,5% de la taxe d'habitation, et une économie à trouver de 5 Millions d'euros. Il est vrai qu'il est préférable, pour satisfaire son électorat de limiter les hausses au niveau communal et de les augmenter au niveau départemental et ensuite demander des subventions... Mais cette année la redistribution risque de faire l'objet de réductions significatives.

*\*Chaque logement possède une valeur locative brute fixée par les services fiscaux en fonction de sa taille, de sa situation géographique, de son confort, etc., Fixée il y a déjà plusieurs dizaines d'années, cette « assiette » fait l'objet chaque année d'une légère majoration pour tenir compte de l'inflation*

## Retour sur les résultats des dernières élections

Contrairement à ce que certaines personnes ont annoncé, lors de la soirée des élections, nous ne pensons pas que les résultats des dernières élections municipales montrent une certaine progression de l'équipe sortante / réélue.

Mais plutôt le contraire....

La liste « ensemble, continuons Ollainville » lors des élections de 2001 faisait un résultat de 76,97 % sans liste d'opposition, et un taux de participation de 58 %. En 2008, la même liste avec un taux de participation de 67,5 %, ne fait que 70,16 %, nous ne voyons vraiment pas la progression.

Quels seront les résultats dans 6 ans ?

## Indemnités du conseil municipal

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, le compte rendu nous indique que, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal a attribué le taux maximum d'indemnités pour le Maire et les 8 adjoints soit respectivement 55% et 22 % de l'indice 1015 de la Fonction Publique pour une commune de 3500 à 9999 habitants.

---

*"55 % et 22 % de l'indice 1015 de la fonction publique."*

- Savez-vous à quoi correspond l'indice 1015 ?

- Quelle est l'indemnité en Euros du Maire et de ses adjoints ?

L'indice brut mensuel 1015 est de 3741,26 euros, ce qui correspond à 2057,69 Euros pour le Maire et 823,08 Euros pour les adjoints.

(Tous les chiffres sur notre site internet)

## Conseil de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais

Lors de la dernière réunion du conseil communautaire, les indemnités pour les membres du bureau ont été votées. Avec une augmentation de près de 120%, et avec un budget de 220 000 euros, le conseil s'est attribué les indemnités suivantes : 61,87 % de l'indice 1015 (voir plus haut) pour le président et 33% pour les vice-présidents, soit respectivement 2314,89 euros et 1234,6 euros mensuel.

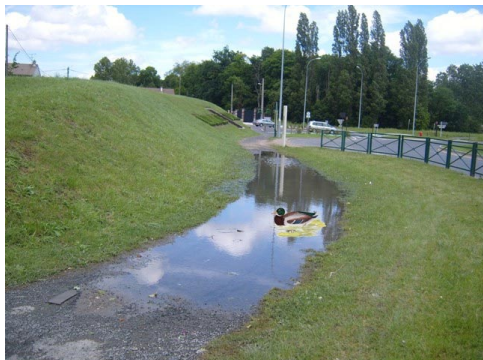
Pour mémoire, notre Maire est le 1<sup>er</sup> vice-président du bureau de la communauté de communes de l'Arpajonnais et il a même argué que ce n'était rien à côté des salaires des responsables des grandes entreprises.

**Nous ne savons pas qu'Ollainville était coté au CAC 40 !**

## Indemnités en tout genre

Suivant le code général des collectivités territoriales (Articles L.5211-12 et R.5211-4) toute fonction de président ou vice-président d'un syndicat mixte associant exclusivement des communes, des établissements publics de coopération intercommunale, peut être indemnisé à des taux différents suivant le nombre d'habitants. Par exemple le président d'un syndicat mixte scolaire pour une communauté de commune de moins de 50 000 habitants peut être indemnisé jusqu'à 12,8% de ce fameux indice 1015 soit 478.8 euros mensuels.

### En dodelinant à travers le village



*"Une nouvelle mare,  
pour s'ébattre les jours  
de pluie"*

♦ Le chemin menant au nouveau parking de la Roche devient une vraie mare les jours de pluie. Pour les humains c'est bottes obligatoires, pour moi le canard c'est un régal !

♦ Le département nous a offert une belle avenue, avec une belle piste cyclable, le problème est qu'elle n'a pas été poursuivie jusqu'au centre de loisirs....

Un petit effort et je n'aurais pas à traverser la route avec mon vélo surtout qu'il n'y a pas de passage protégé devant le centre de loisirs.

♦ Il y a eu un grand débat autour de la station d'épuration, des études démontraient que l'eau traitée et rejetée allait en fait polluer nos rivières. Mais quel est le taux de pollution de toutes ces habitations temporaires ? Est ce que leurs eaux sont traitées et purifiées avant de se déverser dans nos rivières ?

♦ Les lycéens habitant La mare des Champs ont plus de chance que leurs petits frères du collège. Tout le monde dira « ils sont jeunes, ils peuvent marcher », il n'empêche que le bus du Lycée s'y arrête alors qu'il faut aller jusqu'au rond point de la Roche pour les collégiens. En espérant qu'à la rentrée prochaine tout le monde puisse bénéficier des mêmes transports !

### Déchèteries qui rira le dernier

Le 18 août prochain, la collecte des ordures ménagères va être complètement modifiée. Pour les Ollainvillois, nous allons passer de 6 tournées par semaine à 2,5. Il va falloir supporter l'odeur de l'herbe pendant 15 jours, et se déplacer pour porter ses verres usagés. Mr Schoettl, le « président des poubelles », comme il aime à le dire, nous a présenté le pourquoi de ce changement. Le contrat avec le prestataire actuel (la COVED) arrivant à expiration, il fallait le renouveler en faisant des économies pour ne pas augmenter la taxe. D'ailleurs, il nous a appris que celle ci était en baisse depuis 2 ans, ce qui n'est pas très visible sur nos feuille d'impôts, car depuis 2006 c'est la Communauté de Communes qui fixe les taux : comment justifier cette différence ? En révisant leur cahier des charges, le SICTOM a donc fait des économies en réduisant le nombre de collecte d'ordures ménagères, en supprimant le ramassage des verres, en optimisant les tournées, c'est plus de 1,5 millions d'euros d'économies sur ce nouveau marché de 5,5 millions d'euros. La COVED a été reconduit, malgré tous les problèmes de qualité du service dont tout le monde se plaint : poubelles cassées, ramassages non effectués, rues oubliées. En conclusion, la taxe a augmentée de 100% en 6 ans et il n'est pas prévu de la faire baisser, voire même l'augmenter l'année prochaine et tout cela pour un service moindre et la plupart des efforts de tri sélectif rabâchés depuis 10 ans anéantis pour des soucis d'économie. En pratique, 7 bornes d'apport volontaire de verres seront installés dans Ollainville. Un nouveau système enterré est prévu pour éviter les problèmes rencontrés il n'y a pas si longtemps, mais ce système n'est pas encore étudié correctement et nécessite des aménagements importants. Nous allons donc voir reflourir des conteneurs à verre dans des emplacements non définis à ce jour, mais que la municipalité ne manquera de nous communiquer.

**Il faut peut être rappelé à nos élus que le 18 août est dans 2 mois et que la communication est plus difficile en période estivale.**

## Les délégations du maire

"Seulement en cas d'urgence."

En vertu du code général des collectivités territoriales (L2122-22 et L2122-23), le Conseil Municipal peut donner au maire tout ou partie de délégation et pour la durée de son mandat. Ce qui pourrait paraître normal pour les affaires courantes, l'est moins pour le point 15 concernant les actions en justice, point qui doit être justifié. L'urgence est une justification louable, retenue pendant le conseil, mais en sera-t-il toujours ainsi ?

Nous avons pu voir dans le passé, des actions en justice menées par la commune ne nécessitant pas l'urgence et qui nous pensons, n'ont pas été débattues en conseil municipal, sans doute pour ne pas alourdir inutilement les débats ....

## Affichage et informations des associations



Voyant ce magnifique affichage qui orne nos rues depuis quelques mois, et précisant qu'il est à la disposition des associations, nous avons donc fait dans les règles notre demande auprès de la mairie pour annoncer notre assemblée générale. La réponse fut négative précisant que ces affichages sont réservés exclusivement aux informations municipales. Il nous semble pourtant avoir vu au lendemain des élections du 9 mars des informations personnelles sur ces mêmes panneaux...

Y aurait-il de la discrimination ou du favoritisme?

### OLLAINVIVRE

8 rue du Val d'Orge  
91340 OLLAINVILLE

ADRESSE ÉLECTRONIQUE :  
infos@ollainvivre.fr

Nous sommes sur  
le Web !

Retrouvez-nous, à  
l'adresse :

[www.ollainvivre.fr](http://www.ollainvivre.fr)

### À propos de notre association...

- Parce que vous vous intéressez à ce qui se fait sur la commune et que vous éprouvez le besoin d'être actifs et non plus passifs, à observer comment sont utilisés vos impôts;
- Parce que vous pourrez entrer dans un groupe ou votre voix comptera au même titre que celle de votre voisin, et que les actions seront définies au travers de réunions et débats participatifs;
- Parce que vous participerez à créer un nouveau visage d'OLLAINVILLE au travers de différents projets ;
- Ou tout simplement, vous voulez nous soutenir car vous trouvez notre démarche enrichissante !

**VENEZ NOUS REJOINDRE** et participer **AVEC NOUS** à faire d'OLLAINVILLE un cadre agréable à vivre, à garder son âme de village avec la modernité.